



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 10

Réunion du : **Jeudi 18 Novembre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Référent C. Féminine : **Mme Lydie BASTIEN**

Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

Présents : **MM. Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET**

Assiste à la réunion **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### RAPPEL

**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire  
(Attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



## ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Désidérata

### INFORMATIONS

#### \* MODIFICATION D'HORAIRE

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

**Les reports pour être acceptés par la commission devront :**

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur ou manque d'effectifs n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

**La Commission des Activités Sportives section FEMININE reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.**

#### \* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.**

#### \* RAPPEL

Le permis de conduire est conseillé pour accompagner les Féminines séniors.

### CORRESPONDANCES

**PIGNANS :** les matchs de championnat étant prioritaire le match de cadrage de coupe du var Séniors à 8 LA LONDE / PIGNANS devra se jouer en semaine avec accord des 2 clubs

**BESSE :** Les matchs de championnats étant prioritaire, le match Séniors à 8 Poule PIGNANS / BESSE devra se jouer le 21.11.2021

**AS BRIGNOLES :** Demande de BRIGNOLES en U15F à 8 pour inversion de match BRIGNOLES c/ SAINT MAXIMIN accord écrit des 2 clubs. La commission donne son accord et dit match à jouer le 20.11.2021 à ST MAXIMIN et le 29.01.2022 à BRIGNOLES c/ ST MAXIMIN

**AS BRIGNOLES :** Suite au mail de Brignoles du 15.11.2021 concernant la rencontre du 10.10.2021 non joué. Cette rencontre étant passé en C.S.R. nous ne pouvons pas donner suite à votre demande.

**AS MAXIMOISE :** Demande comment procéder pour faire homologuer son éclairage. Transmis à la commission des terrains.

**PIGNANS :** le match Séniors à 8 Poule B PIGNANS c/ ROCBARON du 14.11.2021 non joué pour cause fermeture de terrain, le match se jouera le 23.11.2021 à Rocbaron avec accord écrit des 2 clubs. La commission donne son accord.



## PREVISION CHAMPIONNAT U16F-U18F

Le District a adressé à tous les clubs un mail le Jeudi 4 Novembre 2021 à 15h30 pour leur demander s'ils souhaitaient participer à un championnat U16F-U18F.

Pour l'instant 3 clubs se sont manifestés pour participer au championnat. HYERES FC – LE REVEST – TOURVES.

Les clubs qui n'ont pas répondu à ce mail sont priés de donner leur réponse avant le 30.11.2021.

## REPORT DE MATCH

**LE DISTRICT DU VAR A REPORTE TOUS LES MATCHS DU 30 ET 31 OCTOBRE 2021 AU 21.11.2021. CAUSE ALERTE ORANGE.**

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

### 1<sup>ere</sup> parution

#### Séniors à 8 – Poule B

U.S.PIGNANS 1 / O.ST.MAXIMIN 1 DU 10.10.2021 (53064.1)

#### Séniors à 8 – Poule C

STE MAXIME AS 1 / F.C.PUGETOIS DU 14.11.2021 (53089.1)

#### U15F à 8-

SPORTING CLUB TOULON 1 / J.S. BEAUSSETANNE DU 16.10.2021 (53120.1)

## QUI PEUT JOUER ?

#### Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées  
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

#### Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F  
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

#### Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées  
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période



## DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

**Séniors F à 8**

ROQUEBRUNE – US VAL ISSOLE

Clubs ne pouvant jouer que le Samedi

**U15F à 8**

LORGUES

---

*Prochaine réunion  
Jeudi 25 Novembre 2021*

Le Président : Guy BOUCHON  
Le Référent C. Féminine : Lydie BASTIEN  
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER